



PROGRAMME DE FORMATION SSIAP1 REMISE À NIVEAU SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE AUX PERSONNES – NIVEAU 1

Réf. : SEC-SBPE113

Mise à jour : 11 /11/2024

PF.V12 : 12/11/2024

- **PUBLIC**

Agent de sécurité incendie qualifié SSIAP1 devant exercer dans un service de sécurité incendie constitué en E.R.P. (Établissements Recevant du Public) ou en I.G.H. (Immeuble de Grande Hauteur) selon les dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.

- **PREREQUIS**

Satisfaire aux dispositions de l'article 7 de l'arrêté du 02 mai 2005 :

- Être titulaire de la qualification SSIAP 1, d'une équivalence ou des diplômes "ERP" et "IGH" niveaux 1 ou des décisions de reconnaissance de qualification professionnelle délivrées par le ministre de l'intérieur en application des articles 3-1 à 3-3.
- Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes :
 - * PSC 1 de moins de deux ans,
 - * Sauveteur secourisme du travail (SST) ou PSE1 en cours de validité
- Certificat médical de moins de 3 mois pour le personnel n'exerçant pas une fonction dans un service de sécurité incendie

Référence article 7 arrêté du 2 mai 2005 modifié :

Le recyclage doit avoir lieu au plus tard le jour de la date anniversaire de la délivrance du diplôme SSIAP. Les personnes titulaires du diplôme SSIAP ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1607 heures d'activité d'agent de sécurité durant les 36 derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi.

- **OBJECTIF PROFESSIONNEL**

Satisfaire à l'obligation de maintien des connaissances telle que définie par l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.

- **OBJECTIFS OPERATIONNELS**

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

Actualiser les savoirs et savoir-faire utiles pour :

- Définir le comportement du feu et son action sur l'établissement
- Lister les principes de la réglementation incendie dans les ERP et les IGH
- Manipuler les installations techniques sur lesquelles il est susceptible d'intervenir
- Effectuer l'entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie
- Nommer les limites de son action.
- Effectuer l'extinction des feux naissants

- **CONTENU DE FORMATION**

SEQUENCE 1 : FONDAMENTAUX DE SECURITE INCENDIE

Evacuation des occupants

Accessibilité et mise en service des moyens de secours

Principes généraux (déclinaison du règlement) de sécurité

Implantation - dessertes et voiries - isolement

Matériaux de construction

Cloisonnement

VOS CONTACTS ASFO Adour
www.asfo-adour.org

ASFO Adour (Siège Social)
1052, Rue de la Ferme de Carboué
40000 MONT-DE-MARSAN
☎.05.58.75.72.80
asfo.mdm@asfo-adour.org

ASFO Adour
352, Rue Denis Papin - Village d'Entreprises
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX
☎.05.58.91.19.00
asfo.dax@asfo-adour.org

ASFO Adour
116 Impasse de Guadelupéa
64480 USTARITZ
☎.05.59.46.14.41
asfo.bayonne@asfo-adour.org



PROGRAMME DE FORMATION SSIAP1 REMISE À NIVEAU SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE AUX PERSONNES – NIVEAU 1

Réf. : SEC-SBPE113

Mise à jour : 11 /11/2024

PF.V12 : 12/11/2024

Aménagement

Dégagement

Désenfumage

Eclairage normal et de sécurité

Installations techniques

Moyens de secours – alarme

SEQUENCE 2 : PREVENTION CLASSEMENT D'UN ETABLISSEMENT EN FONCTION DE LA REGLEMENTATION

Evolution de la réglementation (nouveaux textes, ...)

Accessibilité du public

SEQUENCE 3 : MOYENS DE SECOURS

Agents extincteurs + SSI

Moyens d'extinction

SEQUENCE 4 : MISE EN SITUATION D'INTERVENTION

L'action face à différents contextes :

- fumées, incendie
- évacuation des occupants et prise en charge d'une victime
- méthode d'extinction d'un début d'incendie
- protection individuelle
- levée de doute, etc.

SEQUENCE 5 : EXPLOITATION DU PC SECURITE

Différents matériels du poste de sécurité (Documents, plans, U.A.E, G.T.C, ...)

Réception des appels d'alerte interne

Accueil des secours

Information de la hiérarchie

VOS CONTACTS ASFO Adour www.asfo-adour.org

ASFO Adour (Siège Social)
1052, Rue de la Ferme de Carboué
40000 MONT-DE-MARSAN
☎.05.58.75.72.80
asfo.mdm@asfo-adour.org

ASFO Adour
352, Rue Denis Papin - Village d'Entreprises
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX
☎.05.58.91.19.00
asfo.dax@asfo-adour.org

ASFO Adour
116 Impasse de Guadelupéa
64480 USTARITZ
☎.05.59.46.14.41
asfo.bayonne@asfo-adour.org



PROGRAMME DE FORMATION SSIAP1 REMISE À NIVEAU SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE AUX PERSONNES – NIVEAU 1

Réf. : SEC-SBPE113

Mise à jour : 11 /11/2024

PF.V12 : 12/11/2024

SEQUENCE 6 :

RONDES DE SECURITE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX

Objectif de la ronde

Modalités de réalisation

Contrôle des rondes et renseignement de la main courante

Utilisation des moyens de communication mobiles

Mesures adaptées de protection des travaux

- **METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES**

- Formation en présentiel et sur installations/équipements conformes aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié
- Modalités pédagogiques, moyens, outils utilisés pour favoriser l'engagement des bénéficiaires : évaluation des acquis à l'entrée en formation, définition des points clés et des objectifs, alternance d'apports théoriques et de mises en situation, exercice d'extinction sur feu réel, visites applicatives (réelle ou virtuelle).

- **MODALITES D'EVALUATION**

- Questionnaire individuel de satisfaction et d'auto-positionnement sur l'atteinte des objectifs en fin de formation
- Moyens mobilisés pour mesurer les acquis du bénéficiaire en cours et/ou en fin de la formation : mises en situation, contrôle de connaissances par QCM informatisé
- Présence à l'ensemble des séquences programmées.
- Formation certifiante : Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences : NON

- **FORMATEUR**

Formateur spécialiste du domaine

- **SANCTION DE LA FORMATION**

- Attestation de formation
- Attestation de stage de maintien des connaissances selon les dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.
- Cas particulier pour les titulaires d'une équivalence ou des diplômes "ERP" et "IGH" niveaux 1 à 3 ou des décisions de reconnaissance de qualification professionnelle délivrées par le ministre de l'intérieur en application des articles 3-1 à 3-3 : certificat de qualification SSIAP1 délivré par le Service Départemental d'Incendie et de Secours pour les titulaires d'une équivalence ou des diplômes "ERP" et "IGH" niveaux 1 à 3 ou des décisions de reconnaissance de qualification professionnelle délivrées par le ministre de l'intérieur en application des articles 3-1 à 3-3.

Code : [RS5641](#)

Certificateur : MINISTERE DE L' INTERIEUR ET DES OUTRE-MER

Date de décision : 10-12-2021 - Date d'échéance de l'enregistrement : 31-12-2026

Certificat de qualification SSIAP1 délivré par le Service Départemental d'Incendie et de Secours

- **DUREE**

21 heures hors temps de déplacement et d'examen

VOS CONTACTS ASFO Adour www.asfo-adour.org

ASFO Adour (Siège Social)
1052, Rue de la Ferme de Carboué
40000 MONT-DE-MARSAN
☎.05.58.75.72.80
asfo.mdm@asfo-adour.org

ASFO Adour
352, Rue Denis Papin - Village d'Entreprises
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX
☎.05.58.91.19.00
asfo.dax@asfo-adour.org

ASFO Adour
116 Impasse de Guadelupéa
64480 USTARITZ
☎.05.59.46.14.41
asfo.bayonne@asfo-adour.org



PROGRAMME DE FORMATION SSIAP1 REMISE À NIVEAU SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE AUX PERSONNES – NIVEAU 1

Réf. : SEC-SBPE113

Mise à jour : 11 /11/2024

PF.V12 : 12/11/2024

- DATES, MODALITES ET DELAIS D'ACCES**

Contactez votre Centre ASFO Adour pour valider votre inscription après analyse de votre besoin et, le cas échéant, vérification des prérequis (notamment en matière de secourisme et de modèle de certificat médical pour l'aptitude physique)

- Délais d'accès à la formation : Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation. Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 11 jours ouvrés.

Où ?	Quand en 2025?
Mont de Marsan	Nous Consulter
Saint Paul les Dax	24 au 26 mars / 19 au 21 mai / 22 au 24 septembre / 24 au 26 novembre
Ustaritz	Nous Consulter
TARIF	600€ HT (720 € TTC) / personne

Retrouvez notre offre de formation actualisée en continu (dates, programme...) sur www.asfo-adour.org

Formation dans vos locaux et/ou sur mesure : Nous consulter

- MODALITES D'ACCES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

L'ASFO Adour peut proposer des aménagements (techniques, organisationnels et/ou pédagogiques) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap.

Un référent Handicap est à votre disposition.

Le registre d'accessibilité aux Personnes en Situation de Handicap est téléchargeable sur notre site Internet grâce au lien suivant : <https://www.asfo-adour.org/nos-documents>

VOS CONTACTS ASFO Adour www.asfo-adour.org

ASFO Adour (Siège Social)
1052, Rue de la Ferme de Carboué
40000 MONT-DE-MARSAN
☎.05.58.75.72.80
asfo.mdm@asfo-adour.org

ASFO Adour
352, Rue Denis Papin - Village d'Entreprises
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX
☎.05.58.91.19.00
asfo.dax@asfo-adour.org

ASFO Adour
116 Impasse de Guadelupéa
64480 USTARITZ
☎.05.59.46.14.41
asfo.bayonne@asfo-adour.org



PROGRAMME DE FORMATION SSIAP1 REMISE À NIVEAU SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE AUX PERSONNES – NIVEAU 1

Réf. : SEC-SBPE113

Mise à jour : 11 /11/2024

PF.V12 : 12/11/2024

- **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

- **Chiffres clés Qualité**

. Nombre de stagiaires et moyenne de satisfaction sur <https://www.asfo-adour.org/certifications-et-qualite>

- **Formation certifiante**

. Taux d'obtention de la certification : sur <https://www.asfo-adour.org/certifications-et-qualite>

. Equivalences, passerelles, suite de parcours et débouchés : www.certificationprofessionnelle.fr

/ Recherche libre par certification

- **Possibilités de financement**

Informations générales et contacts dédiés selon votre statut en contactant votre Centre ASFO Adour et sur <https://www.asfo-adour.org/information-formation>

- **Règlement intérieur** téléchargeable sur <https://www.asfo-adour.org/nos-documents>

L'entrée en formation vaut acceptation de celui-ci par le stagiaire.

- **Coordonnées et plan d'accès des Centres ASFO Adour** disponibles sur <https://www.asfo-adour.org/nous-contacter>

- **Déclaration d'Activité ASFO Adour** enregistrée sous le numéro 72 40 00003 40.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

VOS CONTACTS ASFO Adour www.asfo-adour.org

ASFO Adour (Siège Social)
1052, Rue de la Ferme de Carboué
40000 MONT-DE-MARSAN
☎.05.58.75.72.80
asfo.mdm@asfo-adour.org

ASFO Adour
352, Rue Denis Papin - Village d'Entreprises
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX
☎.05.58.91.19.00
asfo.dax@asfo-adour.org

ASFO Adour
116 Impasse de Guadelupéa
64480 USTARITZ
☎.05.59.46.14.41
asfo.bayonne@asfo-adour.org